

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ERGONOMIE			
Code	PAKN3B85KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'apprentissage théorique et pratique de techniques spécifiques aux domaines musculosquelettique. Lors du cours d'ergonomie, sera abordée l'approche globale de l'aménagement participatif des situations de travail.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable seul

- I. d'intégrer des méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle.
- II. d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques.
- III. d'illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, ...).
- IV. de développer et maintenir un juste rapport à son corps.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B85KINA Ergonomie

20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B85KINA Ergonomie

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ergonomie			
Code	16_PAKN3B85KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ergonomie (ou l'étude des facteurs humains) est la discipline scientifique qui vise la compréhension fondamentale des interactions entre les êtres humains et les autres composantes d'un système, et la mise en œuvre dans la conception de théories, de principes, de méthodes et de données pertinentes afin d'améliorer le bien-être des hommes et l'efficacité globale des systèmes.

Les ergonomes contribuent à la conception et à l'évaluation des tâches, du travail, des produits, des environnements et des systèmes en vue de les rendre compatibles avec les besoins, les compétences et les limites des personnes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme l'activité d'apprentissage l'étudiant doit :

- intégrer les méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle. (C4.,C4.6)
- appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques. (C1., C1.1- C6.,6.4)
- illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, ...). (C4.,C4.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chapitre 1: Analyse du travail

Chapitre 2: Stratégie générale de prévention des risques

Chapitre 3: Facteurs d'ambiance

Chapitre 4: Troubles musculosquelettiques (TMS)

Démarches d'apprentissage

Les activités d'apprentissage sont à la fois pratique et théorique:

Partie théorique:

Cours magistral avec diapositives comme support. Contenus disponibles sur la plate-forme connectED.

Des vidéos viendront compléter les informations théoriques.

Partie pratique:

Mise en situation pratique : les étudiants réalisent un travail de groupe dans une situation professionnelle de leur choix

Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants

Ouvrages de référence

Publications du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, rue Blérot 1 à 1070 BRUXELLES

- Agents biologiques – Série Stratégie SOBANE : Gestion des risques professionnels
- Les agents biologiques et la santé au travail: Commentaires techniques
- Agir sur les souffrances relationnelles au travail. Manuel de l'intervenant confronté aux situations de conflit, de harcèlement et d'emprise au travail
- Ambiances thermiques de travail. Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- L'analyse des risques
- Les ateliers de démonstration du travail en sécurité
- Le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail: Commentaire juridique de la loi du 4 août 1996 – Série Juridique
- Bruit – Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- Clés pour ... les aménagements raisonnables au profit des personnes handicapées au travail
- Eclairage – Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- Guide pratique pour le Comité pour la prévention et la protection au travail
- Les souffrances relationnelles au travail: outil de sensibilisation: DVD
- Locaux sociaux - Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- Machines et outils à main - Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- Méthodes et instruments pour une analyse ergonomique et psychosociale
- Prévention des maux de dos dans le secteur: de l'aide à domicile; de l'agriculture et de l'horticulture; de la construction; de la petite enfance
- Prévention du stress, de la violence, du harcèlement moral et du harcèlement sexuel sur les lieux de travail... en bref
- Produits chimiques dangereux - Série Stratégie SOBANE: Gestion des risques professionnels
- Réglementation du bien-être au travail: la loi et le code sur le bien-être au travail et extraits du RGPT

www.emploi.belgique.be consulté le 23/10/2018

www.deparisnet.be consulté le 3/09/2016

www.inrs.fr consulté le 4/09/2018

www.suvapro.ch consulté le 4/09/2017

www.irsst.qc.ca consulté le 4/07/2019

Amalberti R. (2001), La Conduite de systèmes à risques, PUF, Paris, 2e édition.

Baccino T., Bellino C. et Colombi T. (2005), Mesure de l'utilisabilité des interfaces, Hermès Science Publisher, Paris.

Brangier E. et Barcenilla J. (2003), Concevoir un produit facile à utiliser, Éditions d'organisation, Paris.

Cerf M. et Falzon P. (dir.) (2005), Situations de service : travailler dans l'interaction, PUF, Paris.

Chapanis A. (1996), Human Factors in Systems Engineering, Wiley, New York.

Daniellou F. (1986), L'Opérateur, la vanne, l'écran. L'ergonomie des salles de contrôle, ANACT, Montrouge.

Darses F., Cahour B., Poveda O., André-Thorin F., Delabie J.-B. et Pécheux V. (2001), « Quelles conditions pour la participation des opérateurs à la conception de leurs dispositifs de fabrication ? », Actes de la conférence internationale SELF-ACE 2001, Montréal, 3-5 octobre.

Falzon P. (dir.) (2004), Ergonomie, PUF, Paris.

Grosjean M. et Lacoste M. (dir.) (1999), Communication et intelligence collective, le travail à l'hôpital, PUF, Paris.

Guérin F., Laville A., Daniellou F., Duraffourg J. et Kerguelen A. (2007), Comprendre le travail pour le transformer : la pratique de l'ergonomie, ANACT, Lyon-Montrouge, 5e édition.

Hoc J.-M. et Darses F. (dir.) (2004), Psychologie ergonomique : tendances actuelles, PUF, Paris.

Lahy J.-M. (1916), Le Système Taylor et la psychologie du travail professionnel, Masson, Paris, p. 190-193.

Leplat J. (2000), L'Analyse psychologique de l'activité en ergonomie, Octarès, Toulouse.

Maline J. (1994), Simuler le travail, une aide à la conduite de projet, ANACT éditions, Paris.

Marquié J.-C., Paumes D. et Volkoff S. (dir.) (1995), Le Travail au fil de l'âge, Octarès, Toulouse.

McCormick E.J. et Sanders M.S. (1987), Human Factors in Engineering and Design, McGraw-Hill, New York.

Melier B. et Quéinnec Y. (2000), Communication et travail, Actes du XXXVe congrès de la SELF, Octarès, Toulouse.

Montmollin M. de (1994), Sur le travail : choix de textes (1966-1992), Octarès, Toulouse.

– (dir.) (1997), Vocabulaire de l'ergonomie, Octarès, Toulouse, 2e éd.

Neboît M. et Vézina M. (dir.) (2002), Stress au travail et santé psychique, Octarès, Toulouse.

Perrow C. (1999), Normal Accidents. Living with High-Risk Technologies, Basic Books, New York.

Quéinnec Y., Teiger C. et Terssac G. de (dir.) (1992), Repères pour négocier le travail posté, Octarès, Toulouse.

Reason J. (1993), L'Erreur humaine, PUF, Paris.

Richard J.-F. (1990), Les Activités mentales. Comprendre, raisonner, trouver des solutions, Armand Colin, Paris.

Rigby L.V., Cooper J.I. et Spickard W.A. (1961), Guide to Integrated System Design for Maintainability, Wright-

Patterson Air Force Base, Ohio, ASD Technical Report 61-424.

MONOD H. et KAPITANIAK B., Ergonomie, Paris, Masson, 1er mai 2003, 286p.

HARICHAUX P. et LIBERT J-P., Ergonomie et prévention des risques professionnels, Paris, Ed. Chiron, 2003, 157p.

MALCHAIRE J., Programmes de conservation de l'audition, organisation en milieu industriel, Paris, Ed. Masson, 1994, 103p.

Supports

Notes de cours (ppt)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le travail de groupe sera expliqué lors des différents cours. Lors de la deuxième session, l'étudiant pourra réaliser seul son travail.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Nicolas Draye et Pascal Flament

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).